

COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gauthier, vice-président de la Commission
Louis Beault, secrétaire de la Commission

Le 1^{er} mai 2002

Véronik Bossard-Couture

Table des matières

Prise de position par rapport au SMUIT.....	1
Désavantages du SMUIT.....	2
Avantages du SMUIT.....	3
Présentation du SMAC.....	4
Application du SMAC au Québec.....	5
Conclusion.....	6
Bibliographie.....	8
Médiagraphie.....	8

Lorsque le principe de la démocratie apparut pour la première fois, ce fut il y a plusieurs siècles avant Jésus Christ, lors de la période de la Grèce archaïque. Toutefois, à cette époque, la démocratie, qui, soit dit en passant, n'était pratiquée qu'à Athènes, n'en n'était pas réellement une, car seulement les hommes, portant le titre très discriminatoire de citoyen, qui ne représentaient que 12% de la population d'alors, avaient accès au droit de vote.¹

Bien que les temps aient beaucoup changé depuis cette époque, il serait cependant très vaniteux, voire erroné de prétendre que notre démocratie ait atteint le seuil de la perfection. Il en est ainsi, car notre système actuel, le scrutin majoritaire à 1 tour (SMU1T) présente lui aussi des failles. Ces lacunes se situent au niveau de la façon dont la ligne de méditation est établie entre les votes et la représentation. ²

Ainsi, un gouvernement peut être au pouvoir alors qu'il a été rejeté par la majorité de la population, et ce même gouvernement n'est pas toujours celui qui a reçu la majorité des appuis non plus. C'est donc dire que le parti qui recevra la plus grand nombre de votes ne sera pas nécessairement le parti au pouvoir (comme c'est présentement le cas). Il en est ainsi car les règles sont telles que le parti qui formera le gouvernement sera celui qui aura gagné le plus grand nombre de comtés par majorité relative. Il faut donc que la

¹ Civilisation occidentale, ANGRIGNON Jacques et RUELLAND G. Jacques, Les Éditions de la Chenelière, Montréal, 1995, p.53 à 55.

² <http://www.aceproject.org/main/français/1f/1fa01/default.html> (Système électoraux)

popularité d'un parti soit passablement bien répartie si celui-ci veut espérer gagner. Cependant, si un parti sait qu'il n'a aucune chance de former le prochain gouvernement et que son but ne se limite qu'à être représenté à la chambre, il vaudrait mieux que ses votes soient regroupés dans quelques comtés plutôt que parcimonieusement répartis dans chaque comté. C'est notamment le cas de l'ADQ qui obtient près de 10% de l'appui populaire, mais qui n'a pourtant que 2 sièges à la chambre. Cet exemple typique représente justement un des inconvénients majeur du SMU1T; un écart assez important entre le pourcentage de sièges obtenus et celui de votes détenus chez un parti. De plus, cette façon de compter les votes donne naissance à ce que les politiciens appellent eux-mêmes des « comtés orphelins »³ composés de « votes orphelins » qui sont des votes perdus tant l'opposition est forte dans ce comté. C'est le cas, par exemple, d'un vote PLQ dans le comté du Lac-St-Jean ou bien, à l'inverse, un vote PQ dans le comté de Notre Dame de Grâce (N.D.G.) . Cela décourage les personnes qui doivent voter dans un comté orphelin à le faire étant donné qu'elles savent pertinemment que leurs votes seraient carrément inutiles. Ceci fait en sorte que, contrairement à qui devrait être le cas dans une démocratie, chaque vote n'a pas la même importance. Néanmoins, le mode de scrutin adopté au Québec comporte aussi ses avantages. Grâce à l'existence des comtés, les citoyens ont le sentiment d'être moins désemparés par la politique car ils ont un député de leurs comtés qui pourra représenter et défendre les intérêts de chacun de ces dits comtés. Ce

³ Notes de cours POL-940-Jean-Félix Chénier (professeur au Collège Jean-de-Brébeuf)

lien que le député crée entre le gouvernement et le citoyen est très important pour les Québécois, tout spécialement pour ceux qui vivent en régions et qui sont ainsi davantage éloignés du pouvoir. Leur enlever cela risquerait fort bien de faire baisser le taux de participation, ce qui ne rendrait sûrement pas le système plus démocratique. De plus, le SMU1T permet de former un gouvernement fort n'obligeant pas les partis à se regrouper pour obtenir le pouvoir et ainsi devoir former une coalition. Les coalitions rendent difficiles les prises de décisions et ont tendance à donner une trop grande importance à des partis peu populaires, comme c'est le cas en Italie où le gouvernement a de sérieux problèmes de gestion, ou encore, comme en Israël, où les partis extrémistes ont droit à un dangereux pouvoir de négociation. Enfin, le SMU1T, en favorisant le bipartisme au Québec, diminue fortement la chance que des partis extrémistes aient un jour accès au pouvoir, chose que la représentation proportionnelle (RP) et même aussi le scrutin majoritaire à 2 tours (SMU2T), depuis quelques temps avec Le Pen en France, n'assurent pas aussi bien. Bref, le SMU1T a ses avantages, mais il comporte encore de grosses lacunes au niveau démocratique. Cependant, bien que la RP semble très démocratique, elle n'est pas parfaite pour autant et c'est pourquoi une application intégrale de cette dernière risquerait de s'avérer plus néfaste que profitable pour le peuple québécois. Néanmoins, il existe un mode de scrutin qui fut inventé pour tirer avantage du SMU1T et de la RP tout en en diminuant au maximum les inconvénients : le système mixte avec compensation (SMAC).

Ce système, utilisé pour la première fois en Allemagne, semble avoir fait ses preuves, car depuis sa naissance en 1949, « il n'a connu aucun changement »⁴. Le SMAC se caractérise par « sa façon d'allier un vote personnel dans des circonscriptions uninominales au principe de représentation proportionnelle »⁵. En fait, le SMAC remplit la moitié du parlement allemand (Bundestag) de la même façon qu'ici, avec le SMU1T, tandis que la RP sera utilisée pour combler l'autre moitié tout en tentant de rétablir au maximum les écarts qui ont pu survenir entre le pourcentage de sièges et celui de votes. Pour ce faire, le gouvernement allemand ajoutera des sièges à son parlement pour les partis à qui le SMU1T n'a pas rendu justice. Cependant, si, à l'inverse, le SMU1T avait été trop généreux, aucun siège ne serait alors retiré au parti chanceux.

Pour ce qui concerne la façon de voter, « chaque électeur détient (donc) deux voix »⁶. La première, appelée Erstsimme, constitue un vote comme les Québécois en ont l'habitude, avec un représentant d'un parti à élire dans chaque circonscription. La seconde, nommée Zweitstimme, « est un vote pour un parti d'après une liste de parti à l'échelle de l'État fédéral (Landesliste) »⁷.

⁴ www.aceproject.org/main/francais/es/default.htm (Allemagne : le premier système mixte avec compensation)

⁵ Ibid

⁶ www.aceproject.org/main/francais/es/default.htm
(Allemagne : le premier système mixte avec compensation)

⁷ www.aceproject.org/main/francais/es/default.htm

De plus, tous les candidats sont libres de pouvoir se présenter sur les deux listes. Cependant, si un parti veut être représenté au Bundestag, il devra obtenir un minimum de 3 sièges par le premier vote (le SMU1T), ou alors, sa popularité nationale devra dépasser les 5% lors du vote par RP.

Toutefois, pour le Québec, il serait mieux de ne pas fonctionner avec la répartition du 50-50, c'est à dire 50% des sièges décernés par SMU1T et le 50% qui reste par RP. Cela risquerait de causer un réel bouleversement, et je ne crois pas que le Québec puisse se permettre de risquer une telle déstabilisation au plan politique. Il serait donc mieux de laisser une plus grande importance au SMU1T, entre 75- 70%, par exemple, et de restituer le reste à la RP. Bien sûr, cela ne sera pas aussi démocratique que la RP, ni même que le SMAC allemand, mais il sera toujours possible de modifier les proportions les élections suivantes. Il s'agit de laisser un temps à la politique actuelle, ainsi qu'aux citoyens de pouvoir s'adapter.

Bref, un système mixte avec compensation où le SMU1T aurait plus d'importance que la RP, pour les premières années du moins, semblerait être un système électoral approprié pour succéder au SMU1T, qui semble avoir fait son temps, au Québec. En effet, excepté le fait qu'il compliquerait quelque peu le déroulement aux urnes, ce système conserverait cependant les qualités

(Allemagne : le premier système mixte avec compensation)

majeures du SMU1T en maintenant un lien territorial entre le citoyen et la politique, et en favorisant grandement la majorité parlementaire, ce qui procure une stabilité réconfortante au sein du gouvernement et de sa population. Aussi, le SMAC vient de plus remédier au principal problème du SMU1T, en compensant en partie l'écart entre le pourcentage d'appui populaire et celui de sièges obtenus par un parti si celui-ci est désavantageux pour ce dernier. Enfin, et c'est ce qui est le plus beau, bien qu'il corrige les erreurs du SMU1T, il ne tombe pas pour autant dans celles de la RP, car il ne devrait pas réellement favoriser l'insertion de petits partis, extrémistes ou non, peu populaire. Cette dernière remarque devrait être plutôt réconfortante, surtout quand on regarde l'inquiétante poussée de l'extrême droite à laquelle nos voisins européens sont confrontés.

Enfinement, d'autres modifications pourraient être apportées au processus électoral québécois. Tout d'abord, afin d'éviter de sombrer dans l'endoctrinement, un maximum de deux mandats consécutifs pour le premier ministre devrait être appliqué. Enfin, je proposerais que l'âge requis pour aller voter soit abaissé à seize ans, car ne croyez-vous pas qu'une personne qui dispose des capacités nécessaires pour pouvoir conduire devrait tout aussi bien avoir le droit de voter pour le gouvernement qu'elle voudrait avoir?

Bibliographie

- 1- La situation actuelle par Jean-Félix Chénier (professeur au Collège Jean-de-Brébeuf) et André Larocque (professeur à l'ÉNAP-Québec)
- 2- L'importance du mode de scrutin en démocratie par Jean-Félix Chénier (professeur au Collège Jean-de-Brébeuf) et André Larocque (professeur à l'ÉNAP-Québec)
- 3- Civilisation occidentale, ANGRIGNON Jacques et RUELLAND G. Jacques, Les Éditions de la Chenelière, Montréal, 1995, p.53 à 55.

Médiagraphie

- 1- Systèmes électoraux

www.aceproject.org/main/francais/es/default.htm

- 2- Les **systèmes électoraux** (BP334F)

www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/bp334-f.htm

- 3- **Système mixte** avec compensation (SMAC)

www.aceproject.org/main/francais/es/esf03/default.htm

- 4- Russie : un **système mixte** sans compensation en évolution

www.aceproject.org/main/francais/es/esy_ru/default.htm –

- 5- Définition du **système mixte**

lead.virtualcentre.org/fr/dec/toolbox/Grazing/DefMixSy.htm